Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 23 OCT. 2026
ID : 031-213105745-20261019-042_2026-DE

Nombre de membres :

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

**N° 042-2026**

**OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune du VERNET, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur René MARCHAND, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 13/10/2026

Présents : MARCHAND René, GAZZERA Philippe, TOURCHE Marie-Claire, PECHOULTRES Jean-Baptiste, KASA Flutura, PATENOSTRE Lionel, DAGRAS Louis François, DEQUIVRE Corinne, PILKOWSKI Véronique, BORDES Mathilde, GUALBERT Mathieu, ESTRADE Guillaume BRUN Anthony, RECART Julien, GRAESSER Mylène, VIROT Amélie, MOQUET Mélody, DAUBERT-DA COSTA Martine, ROUGANIOU Marie, IMBERT Viviane, BAUTISTA Ludovik.

Absents représentés : BAROTTE Marjorie (Procuration à ROUGANIOU Marie)

Absent : BRENAC Cyril

Madame GRAESSER Mylène a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget communal 2026,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes : gestion du service urbanisme et du CCAS

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de seconde classe à temps complet à compter du 1er décembre 2026, dont la mission principale sera la gestion du service urbanisme et le secrétariat du CCAS. Ce poste sera ouvert aux titulaires du grade d'Adjoint Administratif Principal de seconde classe.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 23 OCT. 2026
ID : 031-213105745-20261019-042_2026-DE

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **OUÏ** Monsieur le Maire,
- **APRÈS** en avoir délibéré et à l'unanimité,
- **DÉCIDE** :
  - la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de seconde classe à temps complet à compter du 1er décembre 2026, dont la mission principale sera la gestion du service urbanisme et le secrétariat du CCAS. Ce poste sera ouvert aux titulaires du grade d'Adjoint Administratif Principal de seconde classe,
  - la modification du tableau des effectifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
**René MARCHAND**

